

# Accueil de loisirs des vacances du 24 Février au 7 Mars 2014

Savy-Berlette Lycée Agricole



Ouais ! Les  
2 semaines !

Les enfants  
choisissent leurs activités  
parmi un large panel  
proposé par les  
animateurs !

L'accueil de loisirs sera ouvert du **24 Février au 7 Mars 2014**, au Lycée agricole de Savy-Berlette de 7h30 à 18h30. Les inscriptions se font à la carte, journée, demi-journée, avec ou sans cantine et avec ou sans garderie ...

L'inscription **est obligatoire** et doit être faite **au plus tard le vendredi 21 Février 2014** uniquement par téléphone ou grâce au formulaire d'inscription disponible sur le blog jeunesse :

[www.JEUNZATREBATES.FR](http://www.jeunzatrebates.fr)

L'accueil concerne les enfants de **4 à 14 ans**, les places sont limitées et la priorité est donnée aux familles résidant sur le Territoire.

Le règlement se fera après le centre par facture envoyée à votre domicile suivant les

**Service Jeunesse de l'Atrébatie**

[www.jeunzatrebates.fr](http://www.jeunzatrebates.fr)

ZA Ecopolis - Plateforme Multi Services

Route de Penin - 62127 TINCQUES

Tél. 03.21.41.40.00

Mail : [jeunesse@cc-atrebatie.fr](mailto:jeunesse@cc-atrebatie.fr)

# Accueil de loisirs des vacances du 24 Février au 7 Mars 2014

Savy-Berlette Lycée agricole

## Règlement intérieur

Obligatoire pour la participation de vos enfants

**ART 1** - Je m'engage à fournir les pièces justificatives pour l'inscription (1 fois pour l'année)

**ART 2** - Je m'engage à régler les factures des sommes dues pour la participation de mes enfants, aux journées de centre, à la garderie et à la cantine. (tarifs ci-dessous)

**ART 3** - En cas d'absence, je m'engage à régler, la facture correspondant à ma réservation sauf si je possède un certificat médical de contre indication.

**ART 4** - Je m'engage à remplir une fiche sanitaire de liaison pour le premier jour de participation de mes enfants. (Disponible sur [www.jeunzatrebates.fr](http://www.jeunzatrebates.fr) ou à l'atrebatie sur demande)

**ART 5** - Je m'engage à inscrire mes enfants par téléphone ou par le biais de [www.jeunzatrebates.fr](http://www.jeunzatrebates.fr) dans les délais réglementaires

### Coût du séjour

Revenu fiscal de référence du foyer	Durée	Pour 1 Enfant
- de 10 000 €	1/2 journée	1 €
10 001 € à 20 000 €	1/2 journée	2,5 €
plus de 20 000 €	1/2 journée	4 €
Extérieurs à l'Atrébatie	1/2 journée	6,5 €

Tarif repas : 4,00 €

Tarif de Garderie 0,50 €

### Pièces à joindre obligatoirement :

Justificatif de domicile de l'année

Photocopie du livret de famille

Photocopie de l'attestation Caf si bénéficiaire

Photocopie du dernier avis d'imposition

(à défaut, le tarif maximum sera appliqué)

Règlement intérieur signé (au dos)

Fiche sanitaire de liaison



Je soussigné(e) M/Mme

avoir lu et approuvé le règlement intérieur ci-dessus.

Signature d'un parent

ou d'un représentant légal :



### Service Jeunesse de l'Atrébatie

[www.jeunzatrebates.fr](http://www.jeunzatrebates.fr)

ZA Ecopolis - Plateforme Multi Services

Route de Penin - 62127 TINCQUES

Tél. 03.21.41.40.00

Mail : [jeunesse@cc-atrebatie.fr](mailto:jeunesse@cc-atrebatie.fr)